

LEUZE-EN-HAINAUT Conseil communal

La Ville se lance dans un plan de mobilité

Avant la désignation du bureau d'étude, un pré-diagnostic du futur Plan communal de mobilité a été présenté au conseil communal.

● Pierre-Laurent CUVELIER

La mobilité est un enjeu crucial dans une ville comme Leuze. Il suffit d'observer la saturation du stationnement en centre-ville pour s'en convaincre. Devant les difficultés actuelles et afin de répondre aux défis futurs, les autorités veulent mettre sur pied un plan communal de mobilité (PCM).

Aussi, pour pouvoir prétendre aux 75 % de subsides régionaux, l'élaboration d'un pré-diagnostic constitue un préalable incontournable. « Cet outil de planification est destiné à organiser l'accessibilité multimodale des différents lieux de vie de l'entité. C'est à partir de cette base de travail que le bureau d'étude désigné par la Région réalisera notre plan de mobilité », explique Elisabeth Jamart, la conseillère en mobilité.

L'idée, avec cet état des lieux, est



À la rue du Pont de la Cure, la Commune projette d'aménager 52 places de parking sur cet espace vert.

EGA-30240796899

d'envisager l'avenir de la mobilité sur notre territoire en ouvrant davantage l'espace public à d'autres modes de déplacement que la voiture ».

Le quartier nouveau qui doit voir le jour à proximité du RAVeL, près de Bon-Air, sera un bel exemple de cette cohabitation voulue entre piétons, cyclistes et voitures.

Dans le pré-diagnostic établi par M^{me} Jamart, différentes pistes sont avancées pour améliorer,

notamment, la mobilité des usagers faibles. L'amélioration de l'état des trottoirs (rues du Gard, Vandervelde...) figure parmi les souhaits de la majorité, les personnes à mobilité réduite représentant pas moins de 30 % de la population leuquoise.

Deux projets de parking de délestage

La conseillère en mobilité insiste aussi sur la pertinence de mettre à disposition des cyclistes une carte pédagogique reprenant le temps de parcours et le degré de difficulté du trajet.

Un projet sur lequel planchent les autorités communales en étroite collaboration avec le Gracq. « Le système a déjà fait ses preuves dans d'autres communes. Les entrepreneurs de nos zones d'activités économiques sont aussi demandeurs du développement d'un réseau de mobilité douce, afin de permettre au personnel de rejoindre leur lieu de travail à vélo ».

En outre et toujours dans l'optique de favoriser la multimodalité, la Commune envisage de créer deux parkings de délestage. Le premier permettrait l'extension du parking communal réservé aux navetteurs (90 places), à la rue du Pont de la Cure. « À l'arrière de cette zone, où se trouve un petit espace vert, la Ville réfléchit à la possibilité d'aménager 52 nouveaux emplacements. Des places qui pourraient être mutualisées avec les riverains ou les utilisateurs de la LeuzArena ».

À cela pourraient s'ajouter 120 places de parking supplémentaires derrière le bâtiment du ping-pong, rue d'Ath. « L'aménagement de ce terrain, propriété communale, pourrait avoir plusieurs fonctionnalités et être ainsi utile aux riverains, au personnel de l'école normale, aux employés du site Dujardin... La multimodalité prendrait tout son sens ici avec la présence d'un arrêt de bus juste en face », souligne Elisabeth Jamart. ■

Le carrefour de Lutosa risque la saturation

L'inventaire dressé en prélude au plan communal de mobilité avait aussi le mérite de mettre le doigt sur certains problèmes. Si le projet de RAVeL sur l'ancienne ligne 86 sera une première réponse à la « discontinuité des aménagements cyclables » sur l'entité, d'autres points d'attention sont épinglés.

Avec l'extension future du parc de Leuze-Europe sur une trentaine d'hectares, le carrefour de Lutosa (N7/N526), qui peut encore absorber 30 % de trafic supplémentaire, risque d'arriver à saturation. « C'est Ideta qui a attiré notre attention sur cette perspective éventuelle. Des aménagements pourraient alors être opérés par la Région, d'autant que le charroi de camions qui se dirige vers l'usine Lutosa est de plus en plus imposant ».

Autre élément qui modifiera le niveau de la mobilité, la fermeture projetée par le gestionnaire Infrabel des neuf passages à niveau de l'entité.

VITE DIT

Des taxes inchangées

En attendant de connaître les grandes orientations du budget 2018, qui sera présenté le 19 décembre, on sait déjà que les principales taxes n'augmenteront pas.

L'IPP est maintenu à 88 % pour l'exercice 2018 tandis que les centimes additionnels au précompte immobilier restent à 2 950. Abstention du PS.

IMSTAM/Ideta : désaccords

À l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'IMSTAM, le

5 décembre, figure la demande de désaffiliation de la commune de Brugelette. Les élus leuquois ont fait part de leur désaccord. Pour l'AG d'Ideta, qui aura lieu le 21 décembre, les conseillers se sont abstenus, comme l'an dernier, sur le plan stratégique. En cause, le projet d'unité de biométhanisation.

Des subsides pour la jeunesse

Le conseil a voté l'octroi d'un subside de 1 000 € pour chacun des sept mouvements de jeunesse représentés sur l'entité.

Un vote de rejet des socialistes

Le chef de file de l'opposition, Christian Ducattillon, s'est montré très critique à l'analyse de la seconde modification budgétaire. Cette modification présente un résultat positif de 284 € à l'exercice propre et un boni global de 1 630 954 €.

Première critique formulée par les socialistes, la majoration des recettes liée notamment à la redevance sur les parkings (+ 25 000 €). Christian Ducattillon estime que ce n'est pas la meilleure manière de dynamiser le commerce en ville. « Cette redevance est relative aux cartes octroyées aux riverains et navetteurs. Je n'ai rien inventé car on ne fait qu'appliquer une réglementation qui existait

déjà. L'objectif, c'est quand même de faire en sorte qu'au niveau des parkings, les véhicules n'y restent pas toute la journée et d'ainsi favoriser la rotation, lui répond le bourgmestre Christian Brotcorne.

Le site internet repensé

S'appuyant sur les chiffres du dernier compte, M. Ducattillon « épingle » les 2,5 millions € supplémentaires perçus entre 2013 et 2016 par la Commune grâce aux taxes additionnelles. « Cet argent pourrait être mieux utilisé quand je vois que seulement 1 % du montant est inscrit pour acheter des brosses de désherbage. Il fait pourtant si sale en ville et dans les villages. »

Pour l'exercice 2017, les dépenses

pour le parc informatique passent de 60 000 € à 100 000 €, ce qui n'est pas du goût du conseiller PS. « Cela représente un fameux montant alors que le site internet de la Ville renvoie vers des informations erronées et aurait besoin d'être mis à jour », répète-t-il.

Le maire justifie cette hausse des dépenses par une volonté du collège d'équiper l'administration de nouveaux outils. Il a aussi annoncé la conception d'un nouveau site internet. « Nous devons anticiper l'avenir avec de nouveaux moyens de communiquer avec nos citoyens qui ne se déplaceront plus forcément aux guichets de l'administration pour obtenir des renseignements. » Le PS a voté contre. ■ P.-I.C.

l'avenir

UNE PUBLICATION DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.

L'AVENIR - LE COURRIER 7500 TOURNAI, avenue de Mère 301

BUREAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Pol Heysse

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ : Eric Schonbrodt

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESPONSABLE : Thierry Dupléroux

Route de Hamnut 38 - 5004 Namur-Bouge

Tél. : 081/24 88 11

CHEF D'ÉDITION : Jean-Pierre DE ROUCK

info@lavenir.net - www.lavenir.net

REDACTION DE TOURNAI : Tél. : 069/88 96 20

REDACTION D'ATH : Tél. : 069/25 96 00

SERVICE CLIENTÈLE : Contacts librairies : libraires@lavenir.net

Tél. : 0800/14 145 - fax 0800/14 152

Abonnements : abonnes@lavenir.net

Tél. 081/23 62 00 - fax 081/23 62 01

Commandes photos :

tél. 081/24 88 11

CBC 193-1234942-66

PROMOTION ET DIFFUSION :

Tél. : 069/88 96 20 - Fax : 081/23 62 01

PUBLICITÉ NATIONALE :

L'Avenir Advertising 081.248.939

sales.national@lavenir.net

www.lavenir.net

PUBLICITÉ RÉGIONALE :

David Mercier : 069.88.96.56

PUBLICITÉ EN LIGNE :

David Mercier : 069.88.96.56

David Mercier@lavenir.net

www.lavenir.net

PETITES ANNONCES :

petitesannonces@lavenir.net

www.lavenir.net

NECROLOGIE :

Tél. 070/23 36 93 - Fax 070/23 36 97

www.lavenir.net

Le journal est protégé par le droit d'auteur, tous droits réservés. Sa reproduction ou son utilisation sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression, sans autorisation, est formellement interdite. Toute réimpression, sans autorisation, est formellement interdite.

© 2017 L'avenir. Tous droits réservés.